

CONFERENCE DE COORDINATION DE NORMANDIE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Comité du Calvados
Comité de l'Eure
Comité de la Manche
Comité de l'Orne
Comité de la Seine-Maritime

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE NORMANDIE

Secrétariat : Comité de Seine-Maritime de La Ligue Contre Le Cancer
39 rue de l'hôpital 76000 ROUEN

APPEL D'OFFRES 2016

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CREDITS DE RECHERCHE

- L'objet de la Recherche doit avoir un lien direct, exclusif ou prédominant avec le cancer.
- Les des projets de recherche fondamentale, épidémiologique, translationnelle ou en sciences humaines et sociales sont proposés par des équipes régionales appartenant à des institutions reconnues. Les projets de recherche doivent correspondre aux objectifs majeurs de ces équipes.
- Le porteur du projet doit avoir une activité de recherche en tant que chercheur statutaire d'un établissement public, enseignant chercheur ou praticien hospitalier spécialisé en cancérologie. Son temps d'implication dans le projet doit être significatif (au minimum 50% ETP).
- Les équipes engagées dans ces différents types de projet doivent travailler dans des structures de recherche reconnues par les tutelles du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ou du Ministère de la Santé : organismes de recherche (INSERM, CNRS, CEA...), Universités, Centres Hospitalo-Universitaires, Centres Hospitaliers, Centres de Lutte Contre le Cancer.

MOYENS OCTROYES

- Les crédits octroyés par la Ligue pourront concerner des équipements et matériels, des consommables ou des dépenses de fonctionnement. Ne seront pas pris en charge les frais de mission, d'organisation de congrès, de colloques, de réception, d'honoraires, d'aménagement et de mobilier ou tout autre frais sans rapport direct avec l'accomplissement du projet de recherche ou n'étant pas directement induit par le développement du projet.

- ↻ En ce qui concerne les consommables et les frais de fonctionnement, une description prévisionnelle devra être donnée. Il ne sera pas attribué de dotation forfaitaire.
- ↻ Les fonds attribués par la Ligue devront être utilisés dans les deux ans qui suivent leur versement.
- ↻ Les subventions de recherche sont attribuées pour une période de 12 ou 24 mois. Le montant de la dotation est plafonné à 25 000 € par an.
- ↻ Les modalités du financement sont les suivantes :
 - Pour les financements sur 1 année
 - Un 1^{er} versement d'au moins 30% de la somme accordée sera adressé au porteur du projet lors de la notification de décision du Conseil d'Administration.
 - Si la demande porte sur du matériel, lié au fonctionnement du projet de recherche, le comité s'engage à financer dans son 1^{er} versement la totalité du devis correspondant au matériel. Ceci permettra aux chercheurs de pouvoir commencer leur étude.
 - Pour le 2^{ème} versement, il sera demandé aux chercheurs de fournir les factures correspondantes au 1^{er} versement et un rapport scientifique d'étape.
 - Pour les financements sur 2 années
 - La procédure suivie sera la même que précédemment. Mais le porteur de projet devra envoyer au Président du CS de Normandie et à la Déléguée Scientifique un rapport scientifique à mi-parcours. Ce rapport sera évalué par les membres du CS de Normandie qui donneront (ou pas) leur accord pour le financement de la 2^{ème} année. Dans sa lettre de notification de financement chaque Comité Départemental rappellera la procédure de règlement.
- ↻ Aucune modification d'affectation de subvention n'est acceptée. Les demandes de règlements doivent être conformes à la demande de financement initiale.
- ↻ Toute demande de subvention doit être effectuée sur papier à en-tête, signé du demandeur, précisant l'objet et le montant de la subvention, transmis sous le couvert du Directeur de l'Établissement (hôpital, centre...) ou de l'unité de recherche dont dépend le demandeur.
- ↻ La justification scientifique des fonds utilisés devra être fournie *a posteriori* dans les deux suivants la notification de subvention.

ENGAGEMENT DES ÉQUIPES VIS A VIS DE LA LIGUE

- ↻ Les équipes subventionnées par la Ligue s'engagent à utiliser les fonds reçus strictement aux projets de recherche retenus.
- ↻ Les équipes subventionnées par la Ligue s'engagent à faire connaître au public, par une participation à des actions de communication, le soutien apporté par les Comités Départementaux de la Ligue à leur projet de recherche.
- ↻ Les équipes de recherche s'engagent à fournir, au terme de la période du soutien de leur projet de recherche par la Ligue, un rapport scientifique de synthèse sur les travaux accomplis, accompagné des tirés à part des publications ou communications effectuées grâce à ce soutien et dans lesquelles le soutien du ou des Comités Départementaux de la Ligue devra être mentionné. Ce rapport scientifique sera adressé au Président du Conseil Scientifique. Un rapport sur les résultats des projets à visée grand public ainsi que le rapport financier sur l'utilisation des fonds seront adressés au Président du Comité Départemental en charge de la subvention. L'ensemble de ces documents sera adressé à la Coordinatrice Scientifique. Les laboratoires ayant bénéficié de crédits de recherche dans les années antérieures ne pourront faire une demande que s'ils ont répondu à cette clause.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Toute demande devra obligatoirement être saisie préalablement sur le formulaire disponible sur le site Internet de la Ligue : http://www.liguecancer.net/article/2091_appels-d-offres-regionaux-ou-inter-departementaux

Procédure d'accès au site :

www.ligue-cancer.net - Je suis un chercheur – Appel à projets – Appels d'offres régionaux ou interrégionaux (Pavé de droite) – Normandie.

Le formulaire en ligne complété et signé sera accompagné des documents suivants :

- ↻ une lettre de demande de subvention sur papier à en-tête, signé du demandeur, précisant l'objet et le montant de la subvention, transmis sous le couvert du Directeur de l'Etablissement (hôpital, centre...) ou de l'unité de recherche dont dépend le demandeur ;
- ↻ un projet de recherche détaillé de 10 pages maximum comprenant l'état des travaux antérieurs (de l'équipe et autres), le contexte général du projet, les objectifs, les méthodes employées et les résultats attendus ;
- ↻ un résumé "vulgarisé" de 10 lignes maximum destiné, si le projet est retenu, aux actions de communication ;
- ↻ la présentation générale du laboratoire ou de l'équipe responsable du projet. Le statut, la fonction et le temps consacré au projet (en particulier par son porteur) devront être clairement indiqués ;
- ↻ la liste des principales publications du laboratoire ou de l'équipe des trois dernières années ;
- ↻ le CV du porteur de projet ;
- ↻ un tableau détaillant le financement demandé, y compris les cofinancements ;
- ↻ les devis du matériel ou l'évaluation financière des frais de fonctionnement ;
- ↻ un calendrier prévisionnel de l'utilisation des fonds ;
- ↻ les coordonnées du gestionnaire - comptable ainsi qu'un RIB ;
- ↻ un engagement sur l'honneur du bénéficiaire mentionnant que, si son projet est retenu,
- ↻ l'engagement de faire parvenir au terme de l'utilisation de la subvention, un rapport d'activité scientifique sur le résultat des recherches entreprises, un rapport de fin de contrat à destination du grand public et un compte-rendu financier de l'emploi des fonds reçus.

Les dossiers complets seront présentés en format numérique type .pdf en **un seul fichier**. Ils seront adressés :

- à Brigitte SOLA, Présidente du Conseil Scientifique de Normandie (brigitte.sola@unicaen.fr)
- à Fabienne BENOIT, Coordinatrice de la Recherche en Normandie (fabienne.benoit@ligue-cancer.net)

PROCEDURE D'EVALUATION ET DE FINANCEMENT

Les demandes, évaluées par le Conseil Scientifique de Normandie, font l'objet d'une concertation entre les Comités au sein de la Conférence de Coordination qui se réunit en novembre. Les porteurs de projet reçoivent une lettre les informant du résultat des délibérations avant la fin de l'année.

La Conférence de Coordination élabore un projet de répartition soumis au Conseil d'Administration de chaque Comité lequel a seul pouvoir de décision et, par la suite, de notification de cette décision et de son exécution.

Le fait de déposer une demande de subvention a valeur d'acceptation des conditions énoncées ci-dessus.

Toute demande non conforme, incomplète ou arrivée après le 31 mai 2016 sera rejetée.

Adresses :

**Madame Brigitte Sola, Présidente du
CONSEIL SCIENTIFIQUE de NORMANDIE
de la LIGUE CONTRE LE CANCER
EA 4652 - UFR de médecine
CHU Côte de Nacre - 14032 CAEN Cedex
Mail : brigitte.sola@unicaen.fr**

**Madame Fabienne BENOIT (Victoire-Feron)
COORDINATRICE DE LA RECHERCHE EN NORMANDIE
COMITE DE SEINE-MARITIME DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER
39 rue de l'Hôpital –BP 512
76005 ROUEN CEDEX Fax. : 02.35.89.38.42 - ☎ 02.35.89.20.26
Mail : fabienne.benoit@ligue-cancer.net**

Date limite de dépôt des dossiers : 31 mai 2016

CONFERENCE DE COORDINATION DE NORMANDIE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Comité du Calvados
Comité de l'Eure
Comité de la Manche
Comité de l'Orne
Comité de la Seine-Maritime

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE NORMANDIE

Secrétariat : Comité de Seine-Maritime de La Ligue Contre Le Cancer
39 rue de l'hôpital 76000 ROUEN

AIDE A UN PROGRAMME DE RECHERCHE APPEL D'OFFRES 2016

Nom et prénom du demandeur:

Adresse:

Tél:

Fax:

Titre du projet:

Nom et adresse de l'établissement ou de l'organisme auquel sera versée la subvention:

Demande initiale

ou prolongation d'un programme déjà subventionné par la ligue

Durée du projet 12 mois 24 mois

Demande financière (à détailler en annexe)

Equipement:

Fonctionnement:

Montant global:

Cofinancement: demandé:

 obtenu

 montant:

 organisme:

Résumé du projet de recherche:

Ce projet nécessite-t-il l'avis d'un CCPPRB ? Oui Non
si oui, celui-ci a-t-il été obtenu ? Oui Non

Ce projet nécessite-t-il l'utilisation d'animaux de laboratoire ? Oui Non
si oui a-t-il obtenu l'agrément du comité d'éthique régional ? Oui Non

Date:

Signature du demandeur: